

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-44 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.
M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON
Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

Objet : *Parentalité – Appel à Projet « Partir en Vacances »*

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche engagée par la collectivité en vue de mettre en place des actions de parentalité.

Monsieur le Président rappelle notamment l'action initiée par la Communauté de Communes en vue de préparer un projet d'organisation de vacances en famille.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition d'appel à projet initiée par l'Association Nationale des Chèques Vacances qui permet de venir en aide aux collectivités s'engageant dans une opération d'organisation d'un projet de vacances en famille. Cette aide se traduit par une action de formation des personnels d'animation appelés à l'organisation de ce type d'opération et par le versement d'une subvention de 10 € par jour et par personne participant à ce type d'action.

Monsieur le Président propose, au regard de l'action menée par la collectivité, de participer à cet appel à projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la participation de la collectivité à l'appel à projet initié par l'Association Nationale des Chèques Vacances, dans le cadre de l'opération « Partir en Vacances en Famille »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet appel à projet,

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

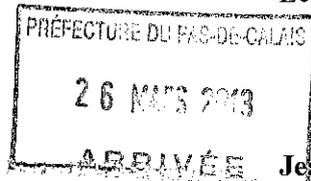
Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Mars 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Mars 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE
2013-44 – 07/03/2013 - DEL APPEL A PROJET



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE

